BOUYGUES

Donnons vie au progrès

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 30/09/2026



Nouvelle installation de *free cooling* réalisée par Equans pour Beaulieu International Group à Wielsbeke (Belgique).

SOMMAIRE

NOTE 1 FAITS SIGNIFICATIFS 1

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE 4

NOTE 3 ACTIF NON COURANT 7

NOTE 4 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 9

NOTE 5 PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES 10

NOTE 6 DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES 11

NOTE 7 PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET 13

NOTE 8 CHIFFRE D'AFFAIRES 14

NOTE 9 RESULTAT OPERATIONNEL 16

NOTE 10 IMPOT 17

NOTE 11 INFORMATION SECTORIELLE 18

NOTE 12 ENGAGEMENTS HORS BILAN 26

NOTE 13 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES 26

NOTE 14 DIFFERENDS ET LITIGES 26

NOTE 15 ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE 29

Note 1 Faits significatifs

1.1 Faits significatifs des neuf premiers mois de 2026

Les principales opérations des neuf premiers mois de 2026 sont présentées ci-après :

- Le 22 janvier 2026, les trois opérateurs Bouygues Telecom, Free-Groupe iliad et Orange (le « Consortium ») ont confirmé l'existence de discussions avec le groupe Altice en vue de l'acquisition potentielle d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France. Des travaux de due diligence ont été engagés depuis début janvier 2026.

 Le 17 avril 2026, Bouygues Telecom, Free-Groupe iliad et Orange ont annoncé la remise d'une nouvelle offre et sont entrés en négociations exclusives en vue de l'acquisition d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France. Cette nouvelle offre porte sur un montant total de 20 milliards d'euros de valeur d'entreprise pour les actifs considérés du groupe Altice en France. La répartition du prix et de la valeur serait de l'ordre de 42% pour Bouygues Telecom, 31% pour Free-Groupe iliad et 27% pour Orange.

 Le 6 juin 2026, Bouygues Telecom, Free-Groupe iliad et Orange ont annoncé la signature d'un protocole d'accord avec Altice France, confirmant la répartition du prix susmentionnée entre les acquéreurs. Dans le cadre de la répartition envisagée entre les membres du consortium, Bouygues Telecom reprendrait notamment (sur base des données 2025) : l'activité et la clientèle SFR Business, soit environ 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires ; une partie de l'activité et de la clientèle SFR Grand Public soit environ 3,8 millions de clients Mobile (dont MVNO Prixtel pour environ 0,5 million de clients) et environ 2,6 millions de clients Fixe ; le réseau Mobile de SFR en zones non denses, actuellement partagé avec Bouygues Telecom dans le cadre de l'accord de partage de réseau, dit « Crozon » ; les infrastructures dédiées au B2B Fixe, la part de SFR dans le réseau horizontal FTTH sur une partie de la zone très dense, dit « Faber » ; et une partie du réseau de distribution. Les actifs (notamment les réseaux Fixe et Mobile hors Crozon, une partie du réseau de distribution et le système d'information hors B2B) non repris par les trois opérateurs resteraient gérés pendant une phase transitoire de minimum 30 mois au sein de SFR SA, qui sera détenue à parts égales par les trois membres du Consortium afin d'assurer la continuité des opérations pendant la période de transition. Sur la base des résultats 2025 du périmètre visé par le consortium, le périmètre revenant à Bouygues Telecom représente (en format comptable Altice) 52% du chiffre d'affaires comptable (soit environ 4,1 milliards d'euros) et 42% de l'EBITDAaL du périmètre visé après ajustements notamment des éléments non récurrents (soit environ 1 milliard d'euros sur la base d'environ 2,3 milliards d'EBITDAaL).

 La Commission européenne a considéré que l'Autorité française de concurrence était la mieux placée pour examiner cette opération de concentration, au regard notamment de son impact sur le marché national, de son expérience dans ce secteur, et du contexte dans lequel s'inscrit cette opération. Compte tenu notamment de la complexité de ces dossiers et des caractéristiques des marchés concernés, leur instruction devrait durer au moins dix-huit mois.

 La réalisation définitive de l'opération pourrait intervenir au second semestre 2027, sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires et de la levée des conditions suspensives applicables. Il n'y a aucune certitude que cette opération soit réalisée.

- Le 18 février 2026, Bouygues Telecom a annoncé qu'elle n'exercera pas en 2026 l'option d'achat, dont la période d'exercice s'étend du 15 mars au 15 juin 2026, qui lui permettrait de détenir 51% de la coentreprise SDAIF détenue avec Vauban Infrastructure Partners.

- Le 28 février 2026, un conflit militaire a éclaté entre les États-Unis, Israël et l'Iran. Bouygues, ayant très peu d'activité dans la zone Moyen-Orient (moins de 0,5% du chiffre d'affaires total du Groupe), n'est pas directement impacté par le conflit en cours. Néanmoins, le Groupe reste très vigilant quant aux conséquences que ce conflit pourrait avoir sur les activités, les résultats et l'appréciation de la valeur des métiers du Groupe.

- Au cours des neuf premiers mois de 2026, le Groupe a réalisé des acquisitions nettes de cessions pour 295 millions d'euros, dont les plus significatives sont les suivantes :
 - Le 29 mai 2026, Colas a finalisé l'acquisition de 100% du groupe Frauenrath dont les activités couvrent notamment la construction routière, l'aménagement urbain et l'économie circulaire, et emploient environ 420 personnes. En 2025, ces activités ont généré un chiffre d'affaires d'environ 150 millions d'euros. Au 30 septembre 2026, dans l'attente de la finalisation de l'allocation de la juste valeur de la contrepartie transférée, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 111 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 149 millions d'euros correspondant à la juste valeur de la contrepartie transférée de 169 millions d'euros nette d'une trésorerie acquise de 20 millions d'euros.
 - Le 30 juin 2026, Bouygues Construction a finalisé l'acquisition d'une participation de 100% du capital de Vannoy Construction, l'une des principales entreprises générales de construction du sud-est des États-Unis. Vannoy Construction est particulièrement active dans des secteurs stratégiques à fort potentiel, tels que la santé, l'éducation, l'industrie et la distribution. Elle bénéficie d'un carnet de commandes solide qui témoigne de la confiance durable de ses clients. En 2025, l'entreprise américaine a réalisé un chiffre d'affaires de 873 millions d'euros. Dans l'attente de la finalisation du bilan d'ouverture et de l'allocation de la juste valeur de la contrepartie transférée, un goodwill provisoire a été comptabilisé au 30 septembre 2026 pour 132 millions d'euros. L'impact provisoire sur l'endettement net est de 131 millions d'euros, correspondant à la juste valeur de la contrepartie transférée de 265 millions d'euros nette d'une trésorerie acquise de 134 millions d'euros.
 - Equans a annoncé le 18 mai 2026 la cession de ses activités Infra & Mobility BV de concession de recharge pour véhicules électriques aux Pays-Bas (cf. notes 1.2 et 15 de l'annexe). L'impact sur l'endettement net est de 130 millions d'euros.
 - Equans a procédé à plusieurs acquisitions au cours des neuf premiers mois de 2026 représentant un chiffre d'affaires d'environ 315 millions d'euros en année pleine (cf. note 3.1.1 de l'annexe). Au 30 septembre 2026, dans l'attente de la finalisation de l'allocation de la juste valeur de la contrepartie transférée, des goodwill provisoires ont été comptabilisés pour 156 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 194 millions d'euros.
- Au cours du troisième trimestre 2026, le Groupe a enregistré la dépréciation de l'écart d'acquisition comptabilisé par Bouygues SA lors de la prise de contrôle de TF1 en 1987. Cette dépréciation, sans incidence sur la trésorerie du Groupe, est enregistrée en autres charges opérationnelles (cf. note 9 de l'annexe) et fait suite à l'annonce par TF1 du recul prononcé des revenus de publicité linéaire pour le quatrième trimestre consécutif dans un marché de la publicité linéaire en déclin plus rapide qu'anticipé (cf. note 3.1.2 de l'annexe).

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2025

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2025 sont présentées ci-après :

- Le 20 juin 2024, le conseil d'administration de Bouygues Telecom a autorisé la cession de cinq sites MSC (data centres) du cœur de réseau en Ile-de-France. En complément des deux sites cédés le 18 décembre 2024, les trois sites restants ont été cédés en janvier 2025 pour 87 millions d'euros. Une plus-value de 12 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » en 2025 (cf. note 9 de l'annexe). Cette cession a été traitée comme une opération de cession-bail et conformément à la norme IFRS 16, le prix de cession a été classé dans l'état consolidé des flux de trésorerie en investissement pour la partie cédée pour un montant de 39 millions d'euros et en financement pour la partie conservée pour un montant de 48 millions d'euros.
- Les 14 février et 28 février 2025, la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale ont été adoptées. Les impacts constatés sur l'exercice 2025 s'élèvent à environ 93 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Ils concernent principalement la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France pour laquelle une charge de 81 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes 2025 en impôts (69 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

- En début d'année 2025, Equans a relancé un examen stratégique complet de ses activités de recharge de véhicules électriques aux Pays-Bas. Equans est entrée alors en négociation pour la cession de sa filiale Equans Infra & Mobility BV avec un consortium formé d'Aberdeen et d'Infrabridge.

 Les activités liées aux contrats de concession de bornes de recharges pour véhicules électriques hollandais étant disponibles à la vente au 31 décembre 2025, l'ensemble des actifs et passifs relatifs à ces activités ont été classés en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » et « Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente » en bas de bilan, conformément à IFRS 5, pour 112 millions d'euros et 32 millions d'euros respectivement. La juste valeur estimée des actifs destinés à être cédés étant supérieure à leur valeur comptable, aucune perte de valeur de ces actifs n'a été constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. Au 30 septembre 2026, ces activités ont été cédées (cf. note 1.1 de l'annexe).

- Le 30 juillet 2025, Bouygues Telecom et SFR ont annoncé être entrés en négociations exclusives avec Phoenix Tower International en vue de lui céder 100% du capital et des droits de vote de la société Infracos, société commune créée en 2014 entre Bouygues Telecom et SFR dans le cadre de la mise en œuvre des accords dits « Crozon » permettant le déploiement et l'exploitation de sites radios mutualisés en zone moins dense. Bouygues Telecom et SFR détiennent chacun 50% de la société Infracos. Cette cession n'a pas été qualifiée de cession d'activité. En consolidation, cette cession a été traitée comme une opération de cession-bail et conformément à la norme IFRS 16, le prix de cession a été classé dans l'état consolidé des flux de trésorerie en investissement pour la partie cédée pour un montant de 322 millions d'euros et en financement pour la partie conservée pour un montant de 106 millions d'euros. Par ailleurs, à la suite de la cession, un nouveau contrat de partage des réseaux d'accès Mobile (RAN sharing) avec SFR portant sur les sites d'Infraco Sanctus (sites détenus précédemment par Infracos mais ne faisant pas l'objet d'une cession à Phoenix Tower International) prévoit une facturation entre Bouygues Telecom et SFR, et inversement conduisant à constater une charge nette décaissée fin 2025 de 58 millions d'euros dans les comptes de Bouygues Telecom. Ces opérations se traduisent par un produit net de 209 millions d'euros comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » et par un désinvestissement net contribuant au cash-flow libre avant variation du besoin en fonds de roulement de 370 millions d'euros au 31 décembre 2025.

- Le 5 août 2025, Colas Inc., filiale américaine de Colas, a annoncé avoir signé un protocole d'accord visant à acquérir 100% des titres de la société Suit-Kote, jusqu'alors détenus par la famille Suits, fondatrice de l'entreprise en 1921, pour un montant de plus de 450 millions de dollars américains. Suit-Kote est spécialisée dans la distribution de bitume liquide, dans la fabrication de mélanges d'émulsion, ainsi que dans les services de construction et de préservation des chaussées dans plusieurs États du nord-est des États-Unis. Avec plus de 750 employés, Suit-Kote génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 500 millions de dollars américains (cf. note 1 .3 de l'annexe).

- Le 14 octobre 2025, Bouygues Telecom, Free-Groupe iliad et Orange ont annoncé la remise d'une offre conjointe non engageante en vue de l'acquisition d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France. Elle vise la plupart des actifs de l'opérateur SFR, mais exclut notamment les participations dans les sociétés Intelcia, UltraEdge, XP Fibre et Altice Technical Services ainsi que les activités du groupe Altice dans les départements et régions d'outre-mer. Cette offre porte sur un montant total de 17 milliards d'euros de valeur d'entreprise pour les actifs considérés du groupe Altice en France et fait ressortir une valeur d'entreprise implicite indicative pour l'ensemble d'Altice France de plus de 21 milliards d'euros.

 Le 15 octobre 2025, Bouygues Telecom, Free-Groupe iliad et Orange ont pris note de la décision du groupe Altice de rejeter leur offre conjointe non engageante remise le 14 octobre pour le rachat d'une large part des activités télécoms d'Altice France. Les trois opérateurs maintiennent leur offre et souhaitent créer un dialogue constructif avec le groupe Altice et ses actionnaires pour envisager ensemble la manière dont ce projet pourrait prospérer.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 30 septembre 2026

- Le 5 octobre 2026, le Groupe a obtenu de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités la validation d'un dispositif de rupture conventionnelle collective (RCC) mis en œuvre au sein de Colas France et de certaines de ses filiales. Ce dispositif s'adresse à environ 500 personnes et devrait s'étaler sur 2026 et 2027 pour un montant estimé de 70 millions d'euros qui sera comptabilisé au 4ème trimestre 2026.
- Le 20 octobre 2026, Colas Inc. a finalisé l'acquisition de 100% du capital de Suit-Kote, société spécialisée dans la distribution de bitume liquide, la production d'émulsions bitumineuses et les activités de construction et d'entretien de chaussées dans le nord-est des États-Unis. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 460 millions de dollars américains en 2025. L'impact de l'opération sur l'endettement financier net du Groupe s'élève à 526 millions de dollars américains. Les incidences de cette acquisition seront comptabilisées dans les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2026.
- Le 20 octobre 2026, Equans a signé une promesse d'achat en vue de l'acquisition de Jiliti, entreprise active dans la gestion du cycle de vie des infrastructures informatiques, notamment data centres, en France et à l'international. Jiliti est présente dans 17 pays et a une couverture mondiale grâce à un réseau de partenaires. Elle a généré en 2025 un chiffre d'affaires de 145 millions d'euros. La réalisation définitive est attendue d'ici fin 2026, sous réserve de la procédure de consultation en cours avec les représentants du personnel.

Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales (« le Groupe ») au 30 septembre 2026 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. S'agissant de comptes condensés, ils doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 présentés dans le document d'enregistrement universel déposé le 19 mars 2026 auprès de l'AMF.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par l'ancien International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »), à présent appelé IFRS Interpretation Committee, ou émises par l'organisme qui l'a précédé, le Standing Interpretation Committee (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 30 septembre 2026, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes sont présentés en millions d'euros (sauf mention contraire), devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe, et intègrent le bilan, le compte de résultat, l'état des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et l'annexe.

Les comptes consolidés intermédiaires condensés du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses six métiers. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 4 novembre 2026.

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2026 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états financiers au 31 décembre 2025 et au 30 septembre 2025.

La Direction du Groupe a établi les comptes consolidés intermédiaires condensés en prenant en compte des estimations et hypothèses telles que décrites en note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Les méthodes d'évaluation spécifiques aux comptes consolidés intermédiaires condensés sont les suivantes :

- Lors des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt des sociétés au titre de la période est évaluée selon les principes définis par la norme IAS 34 sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice appliqué au résultat avant impôt de la période.

- Les charges comptabilisées sur la période au titre des avantages du personnel correspondent au prorata des charges estimées sur l'année, calculées sur la base des hypothèses actuarielles et des prévisions réalisées au 31 décembre 2025. Les effectifs, les salaires ou les hypothèses actuarielles sont mis à jour lorsque l'impact est significatif.

La loi de finances pour 2026 a supprimé l'exonération d'impôt sur le revenu applicable aux gratifications versées au titre des médailles du travail. En conséquence, le Bulletin officiel de la sécurité sociale du 10 avril 2026 a précisé que ces gratifications ne bénéficieront plus de l'exonération de cotisations sociales à compter du 1er janvier 2027. À la suite de cette évolution réglementaire, le Groupe a engagé une revue des modalités d'attribution des médailles du travail. L'évaluation de la provision au 30 septembre 2026 a mené à la comptabilisation d'une charge de 35 millions d'euros en « Autres charges opérationnelles » (cf. note 9 de l'annexe).

À compter du 1er janvier 2026, TF1 a révisé les modalités d'allocation du coût d'acquisition de fictions françaises du secteur média entre les droits de coproduction et les droits de diffusion contractuellement définis. Ce changement se traduit par un reclassement d'une partie de la quote-part comptabilisée en immobilisations incorporelles au profit des stocks de programmes et un transfert par corrélation des dotations aux amortissements et aux provisions vers une consommation des stocks de programmes. En lien avec ce contexte, TF1 a révisé le profil de consommation de la part antenne pour une fiction d'une durée au moins égale à 52 minutes, à hauteur de 90% à la première diffusion et de 10% à la deuxième diffusion. Ces révisions constituent des changements d'estimation comptable appliqués de manière prospective. Ces révisions d'estimation n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

2.3 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Au 30 septembre 2026, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2025, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1er janvier 2026.

- Principaux amendements significatifs en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1er janvier 2026

 - Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Contracts Referencing Nature-Dependent Electricity
 Le 1er juillet 2025, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la comptabilisation des contrats de fourniture d'électricité renouvelable (Power Purchase Agreements – PPA), visant à améliorer l'information financière sur les effets de ces contrats. Ces amendements :
 - clarifient les modalités d'application de l'exemption dite d'usage propre (own-use) à certains contrats d'approvisionnement en énergie verte avec livraison physique de l'énergie ;
 - permettent la comptabilité de couverture pour certains contrats d'électricité renouvelable ;
 - et demandent aux entités d'ajouter de nouvelles obligations d'information sur les modalités, le volume, le prix et la juste valeur des contrats d'électricité renouvelable.

 L'application de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 30 septembre 2026.

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers

 Le 30 mai 2024, l'IASB a publié les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs financiers. Ces amendements portent sur la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et passifs financiers et l'appréciation des caractéristiques des flux contractuels pour le classement des actifs financiers (actifs financiers comportant une clause contingente, actifs de titrisation et actifs sans recours). L'application de l'amendement à IFRS 9 se traduit par une amélioration de l'endettement net du Groupe au 1er janvier 2026 de 130 millions d'euros et au 30 septembre 2026 de 79 millions d'euros. L'amélioration au 1er janvier 2026 a été appréhendée dans le tableau de flux de trésorerie des neuf mois 2026 (cf. note 7.1 de l'annexe) comme une variation de la trésorerie nette à l'ouverture. L'amélioration de 79 millions d'euros est présentée dans le tableau des principales variations de l'endettement financier net entre le 31 décembre 2025 et le 30 septembre 2026 au sein des variations d'exploitation (cf. note 7.2 de l'annexe).

 L'application de l'amendement à IFRS 7 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du 30 septembre 2026.

- Principales normes, amendements et interprétations essentiels d'application obligatoire au 1er janvier 2027, dont l'application n'a pas été anticipée par le Groupe :

 - IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

 Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ». IFRS 18 remplacera IAS 1 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées afin de permettre aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur la performance financière des entreprises au travers de trois axes principaux :

 - l'amélioration de la comparabilité du compte de résultat avec l'introduction de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et la mise en place de sous-totaux obligatoires ;
 - l'amélioration des informations communiquées sur les indicateurs de performance ; et
 - la revue de la pertinence des informations à communiquer dans les états financiers ou dans les notes annexes afin que celles-ci soient le plus utiles aux investisseurs.

 Cette norme a été adoptée le 16 février 2026 par l'Union européenne et sera applicable au 1er janvier 2027, avec une application rétrospective. Le Groupe n'anticipe pas son application pour l'exercice 2026. L'impact d'IFRS 18 sur la présentation des états financiers et des notes annexes du Groupe est actuellement en cours de finalisation. Les travaux réalisés à ce jour permettent néanmoins d'identifier certaines incidences liées à l'application de cette norme.

 Le Groupe prévoit de conserver une présentation du compte de résultat par nature, celle-ci étant jugée la plus pertinente au regard de la diversité de ses activités et des pratiques de ses concurrents. Par ailleurs, le Groupe n'anticipe pas de reclassements significatifs de produits et charges financiers des catégories « Investissement » et « Financement » vers la catégorie « Exploitation » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRS 18.

 Le tableau des flux de trésorerie commencera désormais par le résultat d'exploitation. Il sera impacté par la suppression de certaines options de présentation prévues par IAS 7 et jusqu'à présent retenues par le Groupe. À ce titre, les dividendes reçus des coentreprises et des entités associées, ainsi que les intérêts perçus, qui étaient respectivement présentés dans les flux nets générés par l'activité et dans les flux nets liés aux opérations de financement, devront désormais être classés parmi les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

 À ce stade de l'interprétation des textes, le Groupe prévoit de maintenir ses principaux indicateurs de performance financière, à savoir le résultat opérationnel courant des activités (ROCA), l'EBITDA après Loyer (EBITDAaL) et le cash-flow libre. Le ROCA et l'EBITDAaL seront qualifiés de mesures de performance définies par la direction (« Management Performance Measures » ou « MPM ») et feront, à ce titre, l'objet des informations spécifiques requises par IFRS 18 dans une note dédiée aux états financiers (réconciliation avec le sous-total le plus proche au compte de résultat, impact des minoritaires et de l'impôt sur les éléments en écarts).

Note 3 Actif non courant

3.1 Goodwill

3.1.1 Évolution de la valeur nette sur les neuf premiers mois de 2026

	Valeur nette
31/12/2025	**13 715**
Changements de périmètre	414 [a]
Pertes de valeur	(569) [b]
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	8 [c]
30/09/2026	**13 568**

(a) La variation de la période s'explique principalement par les acquisitions (cf. note 1.1 de l'annexe) chez Equans pour 156 millions d'euros (dont CV Services pour 62 millions d'euros, Ziemex pour 43 millions d'euros, Asti Pte. Ltd. pour 21 millions d'euros, Esave S.r.l. pour 13 millions d'euros, Notul Limited pour 9 millions d'euros et MCD Metals pour 8 millions d'euros), du groupe Vannoy Construction par Bouygues Construction pour un impact de 132 millions d'euros et du groupe Frauenrath pour 111 millions d'euros par Colas.
(b) Concerne la dépréciation totale de l'écart d'acquisition de TF1 dans les comptes de Bouygues SA pour un impact négatif de 569 millions d'euros (cf. note 1.1 de l'annexe).
(c) L'impact positif de 8 millions d'euros est lié aux écarts de conversion.

Les goodwill provisoires au 30 septembre 2026 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 1er janvier 2026 sont déterminés de la manière suivante :

	Groupe Frauenrath [a]	Vannoy Construction [a]
UGT	**Colas**	**Bouygues Construction**
Juste valeur de la contrepartie transférée : (I)	**169**	**265**
Actifs nets acquis hors goodwill : (II)	**(58)**	**(133)**
Actif non courant	(36)	(14)
Actif courant	(58)	(267)
Passif non courant	14	
Passif courant	22	148
Affectation de la juste valeur de la contrepartie transférée : (III)		
Écarts d'évaluation incorporels		
Écarts d'évaluation corporels		
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)		
Part non acquise : (IV)		
Goodwill (I)+(II)+(III)+(IV)	**111**	**132**
Écarts de conversion		
Goodwill au 30/09/2026	**111**	**132**

(a) L'allocation de la juste valeur de la contrepartie transférée est provisoire.

3.1.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

	30/09/2026		31/12/2025	
UGT	**Total**	**Bouygues ou filiales (%)**	**Total**	**Bouygues ou filiales (%)**
Colas [a]	1 685	100,00	1 566	100,00
Bouygues Construction [b]	387	100,00	253	100,00
Equans [a]	6 399	100,00	6 231	100,00
Bouygues Telecom [a]	4 328	90,53	4 328	90,53
TF1	769 [b]	47,50	1 337 [a]	47,05
TOTAL	**13 568**		**13 715**	

(a) Goodwill sur acquisitions réalisées par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT.
(b) Goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement.

INFORMATIONS SUR LES TESTS DE DÉPRÉCIATION RÉALISÉS AU 30 SEPTEMBRE 2026

UGT TF1

Pour le quatrième trimestre consécutif, le troisième trimestre 2026 est marqué par un recul prononcé des revenus de publicité linéaire, confirmant un déclin du marché de la publicité linéaire plus rapide qu'anticipé. Face à cette dégradation et en l'absence de perspectives d'amélioration à court terme sur les plans macro-économique et politique, comme en matière de réduction des asymétries réglementaires vis-à-vis des plateformes, le Groupe a réalisé un test de valeur de son UGT TF1 au 30 septembre 2026.

La valeur recouvrable de l'UGT TF1 a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode des DCF sur la base d'un exercice de projections de flux de trésorerie traduisant la transformation digitale de TF1 et amenant à un taux de marge normatif sensiblement revu à la baisse par rapport au plan d'affaires 2026-2028 qui a été utilisé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025.

Le taux d'actualisation après impôt retenu à fin septembre 2026 est déterminé sur la base de données externes. Les paramètres de marché disponibles pour déterminer le taux d'actualisation utilisable par le Groupe ont conduit à la détermination d'un taux d'actualisation de 7,45% en H1[a] et 6,98% en H2[a] (vs. 7,0% et 6,6% respectivement au 31 décembre 2025). Le taux de croissance perpétuelle retenu pour le test effectué à fin septembre 2026 a été conservé à hauteur de 1,2%.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées et la valeur recouvrable ainsi déterminée, et confortée par un cabinet d'évaluation, a conduit le Groupe à enregistrer une dépréciation de 569 millions d'euros en autres charges opérationnelles dans les comptes consolidés des neuf mois clos au 30 septembre 2026 (cf. note 9 de l'annexe). Ce montant représente la totalité de l'écart d'acquisition reconnu par Bouygues SA lors de la prise de contrôle de TF1 en 1987.

Ce test sera remis à jour au 31 décembre 2026 dans le cadre de l'exercice annuel du test de perte de valeur sur la base du plan d'affaires approuvé par le conseil d'administration du Groupe.

UGT BOUYGUES TELECOM

Dans un contexte d'inflation et d'incertitudes politiques et économiques en France, les taux ont fortement progressé ces dernières semaines, entraînant une hausse des taux d'actualisation utilisés dans le cadre des tests de dépréciation. Pour Bouygues Telecom, cette évolution des taux ne remet pas en cause au 30 septembre 2026 la conclusion du test réalisé à fin 2025, compte tenu de la sensibilité mentionnée dans les annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2025.

(a) Selon deux hypothèses de structure d'endettement : 1/3 dette – 2/3 fonds propres (H1) et 2/3 dette – 1/3 fonds propres (H2).

3.2 Coentreprises et entités associées

La quote-part du résultat des coentreprises et entités associées est détaillée par métier en note 11 de l'annexe.

	Valeur nette	
31/12/2025	**1 614**	
Quote-part du résultat de la période	9	
Écarts de conversion	(4)	
Autres éléments du résultat global	21	
Résultat net et autres éléments du résultat global	**26**	
Distribution de dividendes, investissements et augmentations de capital, cessions, virements de rubriques et autres mouvements	10	[a]
30/09/2026	**1 650**	

(a) Dont principalement :
- 77 millions d'euros d'augmentations nettes de capital, dont 75 millions d'euros chez Bouygues Telecom (correspondant à Phoenix France Infrastructures 2 pour 70 millions d'euros par conversion de prêt et à Cellnex France Infrastructures pour 5 millions d'euros) ; et
- 74 millions d'euros de réduction de la valeur nette à la suite d'encaissement de dividendes.

Note 4 Information sur les capitaux propres consolidés

4.1 Capital de Bouygues SA

Au 30 septembre 2026, le capital social de Bouygues SA est constitué de 388 438 129 actions, d'une valeur nominale d'un euro. Ce capital comprend 2 737 994 actions détenues en propre (hors contrat de liquidité) dont 663 100 actions sont destinées à être annulées pour 28 millions d'euros et 2 074 894 actions sont destinées à des plans d'actions gratuites pour 98 millions d'euros. Au cours des neuf premiers mois de 2026, 2 209 671 actions détenues en propre (hors contrat de liquidité) ont été acquises pour 105 millions d'euros dont 93 millions d'euros destinées à des plans d'actions gratuites et 12 millions d'euros destinées à être annulées, et 507 232 actions livrées aux collaborateurs du Groupe pour 18 millions d'euros.

		Flux 2026		
	31/12/2025	Augmentation	Réduction	30/09/2026
Actions	385 323 631	3 114 498		388 438 129
NOMBRE DE TITRES	**385 323 631**	**3 114 498**		**388 438 129**
Nominal	1 €			1 €
CAPITAL EN EUROS	**385 323 631**	**3 114 498**		**388 438 129**

Les augmentations de capital de 3 114 498 actions réalisées au cours des neuf premiers mois de 2026 correspondent à l'exercice d'options de souscription pour un montant de 109 millions d'euros.

Note 5 Provisions non courantes et courantes

5.1 Provisions non courantes

Au 30 septembre 2026, les provisions non courantes s'élèvent à 2 723 millions d'euros :

	Avantages du personnel [a]	Litiges, contentieux, réclamations, travaux [b]	Garanties données [c]	Autres provisions non courantes [d]	Total	
31/12/2025	**829**	**485**	**710**	**755**	**2 779**	
Écarts de conversion			7	2	9	
Changements de périmètre	(1)	4	(1)	(64)	(62)	
Dotations	110	29	74	51	264	
Reprises sur provisions utilisées	(68)	(77)	(57)	(39)	(241)	
Reprises sur provisions non utilisées	(1)	(23)	(10)	(11)	(45)	
Gains et pertes actuariels	21				21	[e]
Virements de rubriques et autres mouvements	8	(17)		7	(2)	
30/09/2026	**898**	**401**	**723**	**701**	**2 723**	[f]

Les provisions sont valorisées en fonction de la meilleure estimation du risque par le management. Les provisions pour litiges, contentieux, réclamations et travaux concernent principalement Colas, Bouygues Construction, Equans et Bouygues Telecom. L'indication de provisions individualisées n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) Avantages du personnel	**898**
Indemnités de fin de carrière (IFC)	610
Médailles du travail	200
Autres avantages du personnel long terme	88
(b) Litiges, contentieux, réclamations, travaux	**401**
Provisions sur litiges clients	82
Réclamations sous-traitants	185
Autres litiges de personnel et divers	134
(c) Garanties données	**723**
Provisions pour garanties décennales	627
Provisions pour garanties complémentaires Bâtiment Génie civil/Travaux publics	96
(d) Autres provisions non courantes	**701**
Provisions pour risques divers étrangers	19
Provisions pour risques sur sociétés non contrôlées (y compris pertes au-delà de l'investissement initial des coentreprises et sociétés associées)	146
Démantèlement et remise en état des sites	317
Provisions pour contrôle des organismes sociaux	86
Autres provisions non courantes	133

(e) Les écarts actuariels au titre des avantages du personnel figurent pour 21 millions d'euros en négatif dans l'état consolidé des autres éléments du résultat global.

(f) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions non courantes s'établissent à 57 millions d'euros au 30 septembre 2026 et sont stables par rapport au 31 décembre 2025. Ils sont constitués de provisions pour garanties données pour 50 millions d'euros (risque lié au changement de réglementation anti-incendie) et de provisions pour litiges et contentieux pour 7 millions d'euros. La variation de la période s'explique principalement par les effets de conversion de la livre sterling.

5.2 Provisions courantes

Au 30 septembre 2026, les provisions liées au cycle d'exploitation s'élèvent à 2 163 millions d'euros :

Provisions liées à l'exploitation	Provisions pour garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers	Provisions pour pertes à terminaison chantiers	Autres provisions courantes [a]	Total
31/12/2025	**139**	**642**	**775**	**627**	**2 183**
Écarts de conversion		6	6	2	14
Changements de périmètre	1	1	2	11	15
Dotations	21	138	250	187	596
Reprises sur provisions utilisées	(9)	(114)	(232)	(179)	(534)
Reprises sur provisions non utilisées	(4)	(45)	(71)	(20)	(140)
Virements de rubriques et autres mouvements	3	14	1	11	29
30/09/2026	**151**	**642**	**731**	**639**	**2 163** [b]

Les provisions pour risques chantiers, travaux et fin de chantiers et pour pertes à terminaison concernent principalement Colas, Bouygues Construction et Equans. L'indication de provisions individualisées par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) Autres provisions courantes :	**639**
Provisions pour assurances (sinistres, franchises, etc.)	112
Provisions pour restructuration	9
Provisions pour remise en état des sites (courant)	31
Provisions courantes diverses	487

(b) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions courantes sont quasiment stables et s'établissent à 41 millions d'euros au 30 septembre 2026 contre 43 millions d'euros au 31 décembre 2025. La variation de la période est principalement liée aux effets de conversion de la livre sterling et du franc suisse et à la reprise d'une provision pour risque sur un chantier au Sénégal pour 3 millions d'euros.

Note 6 Dettes financières non courantes et courantes

6.1 Répartition des emprunts

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	30/09/2026	31/12/2025	30/09/2026	31/12/2025
Emprunts obligataires	1 670	701	7 198	8 186
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	227	220	1 660	1 355
Emprunts et dettes financières divers	36	29	153	155
TOTAL DETTES FINANCIERES	**1 933**	**950**	**9 011**	**9 696**

Les dettes financières non courantes et courantes s'établissent à 10 944 millions d'euros au 30 septembre 2026 et sont en hausse de 298 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2025.

6.2 Covenants et trigger events

Les emprunts obligataires comportent une clause de change of control (clause de changement de contrôle de Bouygues SA).
Les crédits bancaires contractés par Bouygues SA ne comportent ni covenant financier ni trigger event. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

6.3 Programmes de cession de créances et d'affacturage inversé

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 (principalement lorsque les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution sont transférés en substance à un tiers) a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées décomptabilisées au 30 septembre 2026 est de 57 millions d'euros (105 millions d'euros au 30 septembre 2025) contre 192 millions d'euros au 31 décembre 2025 (265 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ces cessions sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Le Groupe dispose également d'un programme de titrisation de créances commerciales, principalement par l'intermédiaire de sa filiale Bouygues Telecom, dont le montant, comptabilisé en « Emprunts et dettes financières divers », s'élève à 754 millions d'euros au 30 septembre 2026 (611 millions d'euros au 30 septembre 2025) contre 591 millions d'euros au 31 décembre 2025 (595 millions d'euros au 31 décembre 2024). Dans la mesure où ce programme n'est pas déconsolidant, il n'a pas d'incidence sur l'endettement financier net du Groupe. Dans l'état consolidé des flux de trésorerie, la trésorerie encaissée est présentée en « Augmentation des dettes financières courantes et non courantes ».

Le Groupe a mis en place chez Bouygues Telecom des programmes d'affacturage inversé dans lesquels des dettes fournisseurs sont cédées à des établissements financiers. Ces programmes tripartites proposent la possibilité pour les fournisseurs concernés (dont le règlement en France peut aller jusqu'à 60 jours après la date de la facture) de bénéficier d'un paiement anticipé en contrepartie d'un escompte et pour Bouygues Telecom de bénéficier d'un allongement du délai de paiement accordé par les établissements financiers qui peut aller jusqu'à 90 jours au-delà du délai contractuel.

Bouygues Telecom avait mis en place deux programmes pour des durées indéterminées, le premier sans montant maximum (avec un fournisseur de terminaux dont le délai de paiement contractuel est de 30 jours) a été clôturé le 1er mai 2026 et la mise en place d'un nouveau programme est en cours. Le second pour un montant maximum de 110 millions d'euros (avec des fournisseurs de terminaux et d'équipements de réseau dont les délais de paiement contractuels sont de 45 à 60 jours) demeure actif.

Le détail de ces deux programmes est présenté ci-dessous :

	30/09/2026			30/09/2025			31/12/2025		
	Bouygues Telecom			Bouygues Telecom			Bouygues Telecom		
	1er Programme	2ème Programme	Total	1er Programme	2ème Programme	Total	1er Programme	2ème Programme	Total
Factures émises depuis moins de 60 jours		18	18	15	18	33	61	20	81
Factures émises depuis plus de 60 jours à 90 jours		2	2	15	3	18	48	12	60
Factures émises depuis plus de 90 jours							42	12	54
TOTAL AFFACTURAGE INVERSÉ		**20**	**20**	**30**	**21**	**51**	**151**	**44**	**195**

Les dettes concernées par ces programmes sont comptabilisées en « Fournisseurs et comptes rattachés ». L'état consolidé des flux de trésorerie n'est pas impacté lors du recours à ces programmes. Le paiement est présenté en « Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité » à l'extinction des dettes fournisseurs.

Au 30 septembre 2026, la totalité des montants concernés par le programme d'affacturage inversé a été réglée par les établissements financiers aux fournisseurs et Bouygues Telecom a bénéficié d'une extension des délais contractuels pour 9 millions d'euros (40 millions d'euros au 30 septembre 2025).

Note 7 Principaux éléments de variation de l'endettement financier net

7.1 Variation de l'endettement financier net

	31/12/2025	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de trésorerie	Variations des justes valeurs	Autres mouvements	30/09/2026
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 535	9	167	(1 956)		130 [b]	5 885
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(1 103)	56	33	332			(682)
TRESORERIE NETTE (A)	**6 432**	**65** [a]	**200** [a]	**(1 624)** [a]		**130**	**5 203**
Dettes financières non courantes	9 696	29	(12)	286		(988) [d]	9 011
Dettes financières courantes	950	5		(21)	(1)	1 000 [d]	1 933
Instruments financiers nets	(10)	(10)			(122)		(142)
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (B)	**10 636**	**24**	**(12)**	**265**	**(123)** [e]	**12** [f]	**10 802**
ENDETTEMENT FINANCIER NET (A) - (B)	**(4 204)**	**41**	**212** [c]	**(1 889)**	**123**	**118**	**(5 599)**

(a) Diminution de la trésorerie nette sur les neuf premiers mois de 2026 de 1 359 millions d'euros analysée dans l'état consolidé des flux de trésorerie.
(b) Dont l'impact de l'amendement IFRS 9 au 1er janvier 2026 pour 130 millions d'euros (cf. note 2.3 de l'annexe).
(c) Dont 134 millions d'euros de trésorerie acquise au titre de l'acquisition de Vannoy Construction par Bouygues Construction, 29 millions d'euros de trésorerie nette chez Equans au titre de la cession de ses activités Infra & Mobility BV et 20 millions d'euros de trésorerie acquise chez Colas à la suite de l'acquisition du groupe Frauenrath.
(d) Dont 983 millions d'euros chez Bouygues SA de reclassement de non courant à courant de l'emprunt obligataire arrivant à échéance en juin 2027.
(e) Dont 54 millions d'euros chez Bouygues SA de variation de juste valeur des swaps de précouverture liés aux emprunts obligataires mis en place en anticipation du refinancement de l'échéance obligataire remboursée en octobre 2026 et des échéances obligataires de juin 2027 et juillet 2028, et 68 millions d'euros chez Bouygues Telecom en lien avec la variation de la juste valeur des swaps de taux.
(f) Dont des variations sur compléments de prix et puts sur minoritaires pour un impact positif de 26 millions d'euros compensés par une baisse des intérêts courus constatés sur les dettes bancaires mais non appréhendés dans les flux de trésorerie pour un impact négatif de 18 millions d'euros.

7.2 Principales variations de l'endettement financier net sur les neuf premiers mois de 2026

ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31/12/2025	**(4 204)**
Acquisitions/cessions des activités consolidées	(295) [a]
Opérations sur capital	(10)
Dividendes versés	(938)
Exploitation	(152) [b]
ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 30/09/2026	**(5 599)**

(a) Concerne principalement l'acquisition du groupe Frauenrath chez Colas pour un impact négatif de 149 millions d'euros, l'acquisition de Vannoy Construction aux États-Unis chez Bouygues Construction pour un impact négatif de 131 millions d'euros, l'acquisition de plusieurs sociétés chez Equans pour un impact négatif de 194 millions d'euros compensés par la cession de la société Equans Infra & Mobility BV chez Equans pour un impact positif de 130 millions d'euros (cf. note 1.1 de l'annexe).
(b) Dont 79 millions d'euros d'amélioration du besoin en fonds de roulement d'activité au 30 septembre 2026 à la suite de l'application de l'amendement IFRS 9 (cf. note 2.3 de l'annexe) et qui concerne principalement Bouygues Construction pour 34 millions d'euros, Colas pour 26 millions d'euros, Equans pour 10 millions d'euros et Bouygues Immobilier pour 6 millions d'euros.

La contribution des acquisitions aux comptes consolidés au 30 septembre 2026 n'est pas significative.

Note 8 Chiffre d'affaires

8.1 Analyse par métier

Le chiffre d'affaires par métier est présenté après élimination du chiffre d'affaires inter-activités.

	Neuf mois 2026				Neuf mois 2025			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Colas	4 530	6 962	11 492	28	4 815	7 054	11 869	28
Bouygues Construction	3 042	5 352	8 394	20	3 001	4 825	7 826	19
Bouygues Immobilier	775	11	786	2	861	43	904	2
Equans	4 639	8 815	13 454	32	4 664	9 050	13 714	33
Bouygues Telecom	6 000		6 000	14	5 897		5 897	14
TF1	1 221	209	1 430	4	1 362	209	1 571	4
Bouygues SA et autres	3	76	79		14	62	76	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	**20 210**	**21 425**	**41 635**	**100**	**20 614**	**21 243**	**41 857**	**100**

	3ème trimestre 2026				3ème trimestre 2025			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Colas	1 645	3 255	4 900	32	1 784	3 237	5 021	34
Bouygues Construction	1 007	2 102	3 109	20	1 041	1 627	2 668	18
Bouygues Immobilier	255	3	258	2	253	3	256	2
Equans	1 579	3 035	4 614	30	1 585	2 931	4 516	30
Bouygues Telecom	1 989		1 989	13	2 011		2 011	13
TF1	360	92	452	3	398	88	486	3
Bouygues SA et autres	2	19	21		7	22	29	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	**6 837**	**8 506**	**15 343**	**100**	**7 079**	**7 908**	**14 987**	**100**

La ventilation du chiffre d'affaires par nature et métier figure en note 11 de l'annexe.

8.2 Analyse par activité

	Chiffre d'affaires Neuf mois 2026	Chiffre d'affaires Neuf mois 2025
Colas	**11 541**	**11 929**
Bouygues Construction	**8 456**	**7 897**
Bouygues Immobilier [a]	**786**	**904**
dont Logement	756	867
dont Tertiaire	30	37
Equans	**13 508**	**13 766**
Bouygues Telecom	**6 028**	**5 937**
dont Chiffre d'affaires Services [b]	4 841	4 815
dont Autres [c]	1 187	1 122
TF1	**1 454**	**1 598**
dont Média	1 236	1 385
dont Studio TF1	218	213
Bouygues SA et autres	**190**	**179**
Chiffre d'affaires inter-activités	**(328)**	**(353)**
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	**41 635**	**41 857**

(a) Le chiffre d'affaires y compris la quote-part des co-promotions comptabilisées par mise en équivalence de Bouygues Immobilier s'élève à 840 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de 2026 contre 966 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de 2025.
(b) Le chiffre d'affaires facturé aux clients de Bouygues Telecom s'élève à 4 895 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de 2026 contre 4 851 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de 2025.
(c) Le chiffre d'affaires Autres comprend notamment : les ventes de terminaux, d'accessoires, d'assurances ou autres, les revenus d'itinérance, les prestations de services autres que télécoms (construction de sites ou installation de lignes FTTH) et le cofinancement publicitaire.

	Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2026	Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2025
Colas	**4 921**	**5 039**
Bouygues Construction	**3 127**	**2 692**
Bouygues Immobilier [a]	**258**	**256**
dont Logement	257	256
dont Tertiaire	1	
Equans	**4 636**	**4 535**
Bouygues Telecom	**1 997**	**2 027**
dont Chiffre d'affaires Services [b]	1 631	1 613
dont Autres [c]	366	414
TF1	**461**	**495**
dont Média	367	410
dont Studio TF1	94	85
Bouygues SA et autres	**61**	**61**
Chiffre d'affaires inter-activités	**(118)**	**(118)**
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	**15 343**	**14 987**

(a) Le chiffre d'affaires y compris la quote-part des co-promotions comptabilisées par mise en équivalence de Bouygues Immobilier s'élève à 280 millions d'euros au troisième trimestre 2026 comme au troisième trimestre 2025.
(b) Le chiffre d'affaires facturé aux clients de Bouygues Telecom s'élève à 1 652 millions d'euros au troisième trimestre 2026 contre 1 628 millions d'euros au troisième trimestre 2025.
(c) Le chiffre d'affaires Autres comprend notamment : les ventes de terminaux, d'accessoires, d'assurances ou autres, les revenus d'itinérance, les prestations de services autres que télécoms (construction de sites ou installation de lignes FTTH) et le cofinancement publicitaire.

8.3 Analyse par zone géographique

	Neuf mois 2026		Neuf mois 2025	
	Total	%	Total	%
France	20 210	49	20 614	49
Union européenne (26 membres)	6 231	15	6 018	14
Autres pays européens	5 828	14	6 050	15
Afrique	1 052	3	1 214	3
Moyen-Orient	167		149	
Amérique du Nord	5 196	12	5 180	13
Amérique Centrale et du Sud	362	1	408	1
Asie-Pacifique	2 589	6	2 224	5
TOTAL	**41 635**	**100**	**41 857**	**100**

Le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 2026 réalisé au sein des autres pays européens est constitué pour 68% par le Royaume-Uni et pour 29% par la Suisse (respectivement 70% et 28% pour les neuf premiers mois de 2025), essentiellement dans les activités d'énergies et services et de construction.

	3ème trimestre 2026		3ème trimestre 2025	
	Total	%	Total	%
France	6 837	45	7 079	47
Union européenne (26 membres)	2 248	15	2 120	14
Autres pays européens	2 065	13	2 011	13
Afrique	383	2	415	3
Moyen-Orient	73		41	
Amérique du Nord	2 558	17	2 463	17
Amérique Centrale et du Sud	150	1	128	1
Asie-Pacifique	1 029	7	730	5
TOTAL	**15 343**	**100**	**14 987**	**100**

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2026 réalisé au sein des autres pays européens est constitué pour 71% par le Royaume-Uni et pour 27% par la Suisse (respectivement 68% et 29% pour le troisième trimestre 2025), essentiellement dans les activités d'énergies et services et de construction.

8.4 Carnet de commandes

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Division Construction	**32 507**	**32 119**	**31 954**
dont Colas	13 925	14 198	13 685
dont Bouygues Construction	17 951	17 198	17 490
dont Bouygues Immobilier	631	723	779
Equans	**27 666**	**25 755**	**25 425**

Note 9 Résultat opérationnel

	Neuf mois		3ème trimestre	
	2026	2025	2026	2025
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**1 789**	**1 737**	**1 007**	**994**
Autres produits opérationnels	37	13	35	
Autres charges opérationnelles	(719)	(164)	(657)	(96)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**1 107**	**1 586**	**385**	**898**

La répartition par métier du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel est présentée en note 11 de l'annexe.

Neuf mois 2026

Les autres charges opérationnelles nettes s'élèvent à 682 millions d'euros pour le Groupe. Elles concernent principalement les éléments suivants :

- 569 millions d'euros de dépréciation de l'écart d'acquisition de TF1 dans les comptes de Bouygues SA (cf. notes 1.1 et 3.1 de l'annexe) ;
- 51 millions d'euros de coûts liés aux dispositifs d'incitation à la performance chez Equans, Bouygues SA et TF1 ;
- 35 millions d'euros de coûts liés à un changement de doctrine administrative concernant les médailles du travail chez Bouygues Telecom, Colas, Equans et Bouygues Construction (cf. note 2.2 de l'annexe) ;
- 34 millions d'euros de coûts chez Bouygues SA et Bouygues Telecom, en vue de l'acquisition d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France (cf. note 1 de l'annexe) ;
- 26 millions d'euros de coûts en lien avec un changement de règlementation anti-incendie chez Bouygues Construction ;
- 2 millions d'euros d'autres charges opérationnelles nettes chez Equans et Bouygues Telecom, dont 2 millions d'euros de coûts d'intégration chez Equans ; et
- 35 millions d'euros de produits liés à la résolution favorable d'anciens contentieux concernant l'acquisition d'Equans.

Neuf mois 2025

Les autres charges opérationnelles nettes s'élevaient à 151 millions d'euros pour le Groupe. Elles se décomposent de la manière suivante :

- 72 millions d'euros de coûts liés aux dispositifs d'incitation à la performance chez Equans, Bouygues SA et TF1 ;
- 58 millions d'euros de charges liées à des risques et litiges, dont 30 millions d'euros de provisions chez Colas liées à un projet à l'international datant de 2011 et 28 millions d'euros de coûts en lien avec un changement de réglementation anti-incendie chez Bouygues Construction ;

- 27 millions d'euros de coûts de réorganisation et d'intégration, dont des coûts liés à un plan de mobilité chez Bouygues Telecom et des coûts d'intégration chez Equans ;
- 5 millions d'euros de coûts chez Bouygues SA, liés à la remise d'une offre conjointe non engageante par Bouygues Telecom, Free-Groupe iliad et Orange, en vue de l'acquisition d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France (cf. note 1.2 de l'annexe) ; et
- 11 millions d'euros d'autres produits opérationnels chez Bouygues Telecom, principalement liés à la cession de trois data centres (cf. note 1.2 de l'annexe).

Note 10 Impôt

La charge d'impôt s'élève à 455 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de 2026 :

	Neuf mois		3ème trimestre	
	2026	2025	2026	2025
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT	**(455)**	**(514)**	**(243)**	**(246)**

Le Groupe a comptabilisé une contribution exceptionnelle à l'impôt sur les bénéfices en France de 50 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de 2026, contre 71 millions d'euros un an plus tôt. Hors cette contribution et hors dépréciation de l'écart d'acquisition de TF1 dans les comptes de Bouygues SA, le taux effectif d'impôt pour les neuf premiers mois de 2026 s'élève à 29% (contre 35% au titre des neuf premiers mois de 2025) et l'écart avec le taux théorique en France s'explique principalement par des pertes à l'étranger n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs, partiellement compensées par des produits non taxables.

Note 11 Information sectorielle

Les contributions par métier aux principaux agrégats du Groupe sont les suivantes :

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT NEUF MOIS 2026								
Publicité						1 022		1 022
Prestations de services	455	506	45	3 130	4 841	431	171	9 579
Autres produits sur activités de construction	8 728	7 872	741	10 196			18	27 555
Autre chiffre d'affaires	2 358	78		182	1 187	1	1	3 807
Chiffre d'affaires total	**11 541**	**8 456**	**786**	**13 508**	**6 028**	**1 454**	**190**	**41 963**
Chiffre d'affaires inter-activités	(49)	(62)		(54)	(28)	(24)	(111)	(328)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	**11 492**	**8 394**	**786**	**13 454**	**6 000**	**1 430**	**79**	**41 635**
Achats consommés	(5 348)	(4 945)	(528)	(5 869)	(631)	(534)	(286)	(18 141)
Charges de personnel	(3 247)	(1 869)	(88)	(5 087)	(652)	(301)	(17)	(11 261)
Charges externes	(2 227)	(1 356)	(169)	(1 765)	(2 700)	(303)	475	(8 045)
Impôts et taxes	(122)	(79)	(9)	(42)	(194)	(55)	(9)	(510)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(213)	(72)	(2)	(116)	(1 079)	(207)	(51)	(1 740)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(19)	(33)	(20)	(4)	(31)	7	17	(83)
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	13	255	(9)	168	(244)	73	(253)	3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	**329**	**295**	**(39)** [a]	**739**	**469**	**110**	**(45)**	**1 858**
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(5)	(1)			(26)	(4)	(33)	(69)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**324**	**294**	**(39)**	**739**	**443**	**106**	**(78)**	**1 789**
Autres produits opérationnels					2		35	37
Autres charges opérationnelles	(8)	(31)		(28)	(47)	(4)	(601) [b]	(719)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**316**	**263**	**(39)**	**711**	**398**	**102**	**(644)**	**1 107**
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	(8)	67	(10)	37	(91)	6	(130)	(129)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(34)	(4)	(1)	(15)	(53)	(2)	(1)	(110)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)	(7)	4	(2)	(23)	(25)	(4)	(6)	(63)
Impôt	(114)	(109)	10	(178)	(80)	(28)	44	(455)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	36	9	(10)	16	(42)	(1)	1	9
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**189**	**230**	**(52)**	**548**	**107**	**73**	**(736)**	**359**
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	**189**	**230**	**(52)**	**548**	**107**	**73**	**(736)**	**359**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**190**	**229**	**(49)**	**545**	**92**	**34**	**(735)**	**306**

(a) Le ROCA de Bouygues Immobilier y compris la quote-part des co-promotions comptabilisées par mise en équivalence s'élève à un montant négatif de 36 millions d'euros au titre des neuf premiers mois 2026.

(b) Dont 569 millions d'euros de dépréciation de l'écart d'acquisition de TF1 dans les comptes de Bouygues SA (cf. note 1.1 de l'annexe).

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT NEUF MOIS 2025								
Publicité						1 121		1 121
Prestations de services	379	575	28	3 767	4 815	453	178	10 195
Autres produits sur activités de construction	9 206	7 248	876	9 811			1	27 142
Autre chiffre d'affaires	2 344	74		188	1 122	24		3 752
Chiffre d'affaires total	**11 929**	**7 897**	**904**	**13 766**	**5 937**	**1 598**	**179**	**42 210**
Chiffre d'affaires inter-activités	(60)	(71)		(52)	(40)	(27)	(103)	(353)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	**11 869**	**7 826**	**904**	**13 714**	**5 897**	**1 571**	**76**	**41 857**
Achats consommés	(5 568)	(4 584)	(603)	(6 336)	(578)	(555)	83	(18 141)
Charges de personnel	(3 278)	(1 844)	(86)	(4 990)	(670)	(304)	(89)	(11 261)
Charges externes	(2 305)	(1 144)	(163)	(1 640)	(2 636)	(291)	134	(8 045)
Impôts et taxes	(122)	(71)	(12)	(48)	(189)	(65)	(3)	(510)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(227)	(74)	(4)	(122)	(1 027)	(267)	(11)	(1 732)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(80)	(26)	(16)	(74)	(12)	11	(17)	(214)
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	28	181	(10)	61	(276)	91	(215)	(140)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	**317**	**264**	**10**	**565**	**509**	**191**	**(42)**	**1 814**
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(5)	(2)			(26)	(9)	(35)	(77)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**312**	**262**	**10**	**565**	**483**	**182**	**(77)**	**1 737**
Autres produits opérationnels					13			13
Autres charges opérationnelles	(30)	(28)		(45)	(24)	(7)	(30)	(164)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**282**	**234**	**10**	**520**	**472**	**175**	**(107)**	**1 586**
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	(15)	67	(12)	24	(104)	5	(140)	(175)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(35)	(5)	(1)	(13)	(35)	(2)	1	(90)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)	(5)	6	1	(19)	(23)	2	(2)	(40)
Impôt	(128)	(118)	(2)	(157)	(110)	(54)	55	(514)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	22	7	(13)	22	(45)		5	(2)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**121**	**191**	**(17)**	**377**	**155**	**126**	**(188)**	**765**
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	**121**	**191**	**(17)**	**377**	**155**	**126**	**(188)**	**765**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**119**	**190**	**(15)**	**375**	**137**	**57**	**(188)**	**675**

(a) Le ROCA de Bouygues Immobilier y compris la quote-part des co-promotions comptabilisées par mise en équivalence s'élève à 13 millions d'euros au titre des neuf premiers mois 2025.

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT 3ème TRIMESTRE 2026								
Publicité						308		308
Prestations de services	176	146	16	1 098	1 631	152	61	3 280
Autres produits sur activités de construction	3 694	2 947	242	3 483				10 366
Autre chiffre d'affaires	1 051	34		55	366	1		1 507
Chiffre d'affaires total	**4 921**	**3 127**	**258**	**4 636**	**1 997**	**461**	**61**	**15 461**
Chiffre d'affaires inter-activités	(21)	(18)		(22)	(8)	(9)	(40)	(118)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	**4 900**	**3 109**	**258**	**4 614**	**1 989**	**452**	**21**	**15 343**
Achats consommés	(2 343)	(1 783)	(182)	(2 030)	(206)	(153)	(369)	(7 066)
Charges de personnel	(1 143)	(566)	(30)	(1 706)	(187)	(94)	38	(3 688)
Charges externes	(843)	(614)	(64)	(571)	(903)	(93)	410	(2 678)
Impôts et taxes	(36)	(24)	(4)	(10)	(29)	(16)	(5)	(124)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(100)	(24)	(1)	(41)	(364)	(71)	(43)	(644)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	1	(42)	(12)	(42)	(21)	5	(1)	(112)
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	8	67	10	65	(84)	3	(71)	(2)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	**444**	**123**	**(25)** [a]	**279**	**195**	**33**	**(20)**	**1 029**
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(1)				(9)	(1)	(11)	(22)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**443**	**123**	**(25)**	**279**	**186**	**32**	**(31)**	**1 007**
Autres produits opérationnels							35	35
Autres charges opérationnelles	(8)	(27)		(14)	(29)		(579) [b]	(657)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**435**	**96**	**(25)**	**265**	**157**	**32**	**(575)**	**385**
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	(6)	23	(4)	15	(33)	3	(41)	(43)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(11)	(1)	(1)	(5)	(18)	(1)		(37)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)	(2)	(1)	(2)	(11)	(6)	(2)	(3)	(27)
Impôt	(108)	(39)	7	(69)	(30)	(8)	4	(243)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	14	2	(3)	6	(13)	(1)	1	6
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**322**	**80**	**(28)**	**201**	**57**	**23**	**(614)**	**41**
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	**322**	**80**	**(28)**	**201**	**57**	**23**	**(614)**	**41**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**321**	**79**	**(26)**	**199**	**49**	**10**	**(613)**	**19**

(a) Le ROCA de Bouygues Immobilier y compris la quote-part des co-promotions comptabilisées par mise en équivalence s'élève à un montant négatif de 24 millions d'euros au troisième trimestre 2026.

(b) Dont 569 millions d'euros de dépréciation de l'écart d'acquisition de TF1 dans les comptes de Bouygues SA (cf. note 1.1 de l'annexe).

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT 3ème TRIMESTRE 2025								
Publicité						339		339
Prestations de services	115	181	10	1 285	1 613	156	61	3 421
Autres produits sur activités de construction	3 902	2 487	246	3 184				9 819
Autre chiffre d'affaires	1 022	24		66	414			1 526
Chiffre d'affaires total	**5 039**	**2 692**	**256**	**4 535**	**2 027**	**495**	**61**	**15 105**
Chiffre d'affaires inter-activités	(18)	(24)		(19)	(16)	(9)	(32)	(118)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	**5 021**	**2 668**	**256**	**4 516**	**2 011**	**486**	**29**	**14 987**
Achats consommés	(2 383)	(1 547)	(167)	(2 084)	(188)	(165)	34	(6 500)
Charges de personnel	(1 165)	(586)	(28)	(1 638)	(205)	(97)	(32)	(3 751)
Charges externes	(831)	(380)	(47)	(538)	(930)	(97)	47	(2 776)
Impôts et taxes	(34)	(21)	(2)	(11)	(29)	(20)		(117)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(104)	(24)	(1)	(38)	(359)	(86)	(3)	(615)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(70)	(48)	(14)	(16)	19	9	(3)	(123)
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	(1)	52	21	10	(116)	30	(83)	(87)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	**433**	**114**	**18** [a]	**201**	**203**	**60**	**(11)**	**1 018**
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(1)	(1)			(8)	(2)	(12)	(24)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**432**	**113**	**18**	**201**	**195**	**58**	**(23)**	**994**
Autres produits opérationnels								
Autres charges opérationnelles	(30)	(25)		(12)	(14)	(2)	(13)	(96)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**402**	**88**	**18**	**189**	**181**	**56**	**(36)**	**898**
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	(8)	20	(3)	6	(43)	1	(48)	(75)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(12)	(2)		(4)	(13)	(1)	2	(30)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)	(3)	(1)	1	(6)	(2)	1	(1)	(11)
Impôt	(123)	(41)	(5)	(49)	(30)	(11)	13	(246)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	10	4	(5)	6	(13)			2
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**266**	**68**	**6**	**142**	**80**	**46**	**(70)**	**538**
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	**266**	**68**	**6**	**142**	**80**	**46**	**(70)**	**538**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**263**	**68**	**7**	**141**	**71**	**21**	**(69)**	**502**

(a) Le ROCA de Bouygues Immobilier y compris la quote-part des co-promotions comptabilisées par mise en équivalence s'élève à 21 millions d'euros au troisième trimestre 2025.

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	**324**	**294**	**(39)**	**739**	**443**	**106**	**(78)**	**1 789**
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(34)	(4)	(1)	(15)	(53)	(2)	(1)	(110)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	218	73	2	116	1 105	211	43	1 768
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	19	33	20	4	31	(7)	(17)	83
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(83)	(108)	(6)	(40)	(26)	(5)	(4)	(272)
EBITDA APRÈS LOYER NEUF MOIS 2026	**444**	**288**	**(24)**	**804**	**1 500**	**303**	**(57)**	**3 258**

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	**312**	**262**	**10**	**565**	**483**	**182**	**(77)**	**1 737**
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(35)	(5)	(1)	(13)	(35)	(2)	1	(90)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	232	76	4	122	1 053	276	46	1 809
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	80	26	16	74	12	(11)	17	214
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(69)	(70)	(9)	(9)	(8)	(20)		(185)
EBITDA APRÈS LOYER NEUF MOIS 2025	**520**	**289**	**20**	**739**	**1 505**	**425**	**(13)**	**3 485**

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	**443**	**123**	**(25)**	**279**	**186**	**32**	**(31)**	**1 007**
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(11)	(1)	(1)	(5)	(18)	(1)		(37)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	101	24	1	41	373	72	13	625
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(1)	42	12	42	21	(5)	1	112
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(32)	(31)		(28)	(16)		(5)	(112)
EBITDA APRÈS LOYER 3ème TRIMESTRE 2026	**500**	**157**	**(13)**	**329**	**546**	**98**	**(22)**	**1 595**

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	**432**	**113**	**18**	**201**	**195**	**58**	**(23)**	**994**
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(12)	(2)		(4)	(13)	(1)	2	(30)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	105	25	1	38	367	88	15	639
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	70	48	14	16	(19)	(9)	3	123
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(18)	(16)	(4)	(2)	19	(12)		(33)
EBITDA APRÈS LOYER 3ème TRIMESTRE 2025	**577**	**168**	**29**	**249**	**549**	**124**	**(3)**	**1 693**

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Indicateurs financiers bilan 30 septembre 2026								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	**145**	**4 192**	**(519)**	**2 405**	**(4 101)**	**382**	**(8 103)**	**(5 599)**
Indicateurs financiers bilan 31 décembre 2025								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	**1 209**	**4 508**	**(371)**	**2 097**	**(3 738)**	**515**	**(8 424)**	**(4 204)**

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA & autres	Total
Autres indicateurs financiers Neuf mois 2026								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	507	320	(44)	723	1 452	229	(126)	3 061
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(129)	(40)	(1)	(95)	(901)	(113)	(3)	(1 282)
Remboursement des obligations locatives (III)	(185)	(34)	(4)	(99)	(116)	(8)		(446)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	**193**	**246**	**(49)**	**529**	**435**	**108**	**(129)**	**1 333**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF COURANT ET PROVISIONS COURANTES	**(853)**	**(341)**	**(81)**	**283**	**(317)**	**(90)**	**(51)**	**(1 450)**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	**(36)**			**(3)**	**(233)**	**(2)**	**(2)**	**(276)**

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA & autres	Total
Autres indicateurs financiers Neuf mois 2025								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	546	358	(42)	645	1 454	331	(136)	3 156
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(115)	(37)		(105)	(998)	(237)	(8)	(1 500)
Remboursement des obligations locatives (III)	(175)	(34)	(4)	(103)	(147) [a]	(9)	(2)	(474)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	**256**	**287**	**(46)**	**437**	**309**	**85**	**(146)**	**1 182**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF COURANT ET PROVISIONS COURANTES	**(826)**	**(326)**	**(106)**	**144**	**(473)**	**(13)**	**51**	**(1 549)**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	**(32)**	**(6)**		**(1)**	**(167)**	**1**		**(205)**

(a) Le montant de remboursement des loyers de Bouygues Telecom est présenté net de la part du prix de vente des immobilisations allouées aux actifs conservés dans le cadre d'une opération de cession bail de 48 millions d'euros au titre des neuf mois de l'exercice 2025 (cf. note 1.2 de l'annexe).

Le cash-flow libre est en hausse de 151 millions d'euros par rapport à celui dégagé au titre des neuf premiers mois de l'exercice 2025.

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers 3ème trimestre 2026								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	549	136	(28)	288	519	80	(24)	1 520
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(34)	(9)	(1)	(34)	(288)	(25)	(2)	(393)
Remboursement des obligations locatives (III)	(62)	(13)	(1)	(33)	(44)	(2)		(155)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	**453**	**114**	**(30)**	**221**	**187**	**53**	**(26)**	**972**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF COURANT ET PROVISIONS COURANTES	**17**	**(2)**	**1**	**251**	**(14)**	**(94)**	**(32)**	**127**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	**(9)**	**(1)**			**(26)**		**(2)**	**(38)**

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers 3ème trimestre 2025								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	525	138	(35)	230	497	89	(13)	1 431
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(27)	(17)		(46)	(331)	(87)	(3)	(511)
Remboursement des obligations locatives (III)	(60)	(11)	(2)	(35)	(66)	(3)		(177)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	**438**	**110**	**(37)**	**149**	**100**	**(1)**	**(16)**	**743**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF COURANT ET PROVISIONS COURANTES	**95**	**57**	**13**	**129**	**(128)**	**(23)**	**37**	**180**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	**(4)**	**(3)**		**(2)**	**(20)**			**(29)**

Note 12 Engagements hors bilan

Au cours des neuf premiers mois de 2026, les engagements hors bilan répertoriés en note 19 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 n'ont pas évolué de manière significative.

Note 13 Informations sur les parties liées

Les natures des transactions avec les parties liées n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2025.

Note 14 Différends et litiges

Les sociétés du groupe Bouygues sont engagées dans diverses procédures et réclamations dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués sur la base des expériences passées et de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter significativement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière du Groupe dans son ensemble. Les litiges sont examinés régulièrement, notamment lorsque des faits nouveaux surviennent. Les montants provisionnés apparaissent adéquats au regard de ces évaluations. Le Groupe met en œuvre tous les moyens légaux pour assurer la défense de ses intérêts légitimes. Le détail des litiges provisionnés et de ceux qui ne le sont pas n'est pas communiqué, une telle information étant susceptible d'avoir une incidence sur l'issue de certains contentieux en cours.
Au cours des neuf premiers mois de 2026, les différends et litiges décrits en note 23 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 n'ont pas évolué de manière significative à l'exception des éléments détaillés ci-après, pour lesquels les montants provisionnés apparaissent adéquats au regard des évaluations réalisées par le Groupe :

14.1 Colas

14.1.1 Colas France – Contrôles de l'Urssaf

L'ensemble des contrôles en cours de l'Urssaf et les litiges ou contestations y afférents concernant les allégements de charges sociales liés aux dispositifs « TEPA » et « Fillon », sont évalués globalement par Colas. Le montant potentiel global des redressements sur ce fondement, y compris les majorations de retard, est évalué à 60 millions d'euros au 30 septembre 2026, étant précisé que ce montant est susceptible d'augmenter sous l'effet des intérêts de retard continuant à courir.

Les tribunaux judiciaires (pôle social), saisis de ces différents contentieux, ont rendu des premières décisions favorables à Colas le 30 juin 2025. L'Urssaf a interjeté appel.

14.1.2 International – Dépôt d'une plainte par Colas Rail en relation avec un projet à l'international

En 2017, un audit interne puis une enquête externe sollicitée par Colas Rail ont mis en évidence au sein d'une filiale étrangère de Colas Rail, des paiements suspects relatifs à des contrats remontant à 2011 au profit de consultants locaux. À la suite du dépôt d'une plainte par Colas Rail en France, le parquet national financier a ouvert une enquête. Les contrats de ces consultants ont été dénoncés et tout paiement interdit. En accord avec le client, Colas Rail a transféré le contrat de construction sans impact économique significatif pour le groupe Colas. La filiale étrangère de Colas Rail et le parquet national financier ont signé le 17 mars 2026 une convention judiciaire d'intérêt public mettant fin à l'action publique sans déclaration de culpabilité pour l'entreprise. Aux termes de cette convention, validée par le tribunal judiciaire de Paris, la société a payé au second trimestre 2026 une amende d'intérêt public de 30 millions d'euros et Colas est soumis à un programme de mise en conformité placé sous l'égide de l'Agence française anticorruption. Les conséquences financières ont été prises en compte dans les états financiers consolidés de l'exercice 2025. Ce contentieux est maintenant clos.

14.2 Bouygues Construction

14.2.1 France – METP Ile-de-France

À la suite d'une décision du Conseil de la concurrence intervenue le 9 mai 2007, la Région Ile-de-France (la « Région ») a initié une série de procédures visant à obtenir réparation du préjudice qu'elle estimait avoir subi du fait des pratiques anticoncurrentielles d'entreprises du secteur de la construction à l'occasion de l'attribution dans les années 1990, de différents marchés de rénovation de lycées en Ile-de-France. Le montant total du préjudice allégué est de 293 millions d'euros hors intérêts. Par deux arrêts du 17 mai 2023, le Conseil d'État a tranché un long débat relatif à la prescription de l'action de la Région, en jugeant que ladite action n'est pas prescrite. Aux termes d'arrêts rendus le 5 décembre 2025 sur huit premiers dossiers, la cour administrative d'appel de Paris a condamné in solidum les défenderesses au paiement des sommes suivantes : (i) préjudice évalué à 2% du montant HT des marchés concernés avec une responsabilité des entreprises de 2/3 de ce montant, (ii) intérêts légaux à compter de février 2010 capitalisés annuellement à compter de 2017, (iii) une partie des frais d'expertise, soit pour le groupe Bouygues au titre du marché qui le concernait un montant d'environ 620 000 euros. Ces arrêts sont devenus définitifs. Par des arrêts rendus les 15 et 29 juin 2026, la cour administrative d'appel de Paris a statué sur les 80 dossiers restants et a condamné les défenderesses in solidum selon les mêmes principes que ceux retenus dans les arrêts du 5 décembre 2025. La quote-part du groupe Bouygues au titre de l'ensemble de ces condamnations est d'environ 4 millions d'euros, principal et intérêts compris. Le délai de recours contre ces décisions a expiré en septembre 2026. Ce litige est soldé et est sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

14.2.2 France – Procédures fiscales

La direction des vérifications nationales et internationales de la direction générale des finances publiques (DVNI) a notifié à une filiale de Bouygues Construction une proposition de rectification au titre des exercices 2020 et 2021, relative à la déductibilité par Bouygues SA dans le cadre de son intégration fiscale d'une dépréciation pour risque d'irrécouvrabilité d'un financement en compte courant accordé à l'une de ses filiales à l'étranger. La DVNI ayant informé la filiale de Bouygues Construction, en réponse aux observations de cette dernière, qu'elle maintenait la rectification proposée, un recours hiérarchique a été formé. Ce recours ayant été infructueux, la filiale a saisi la commission nationale des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaires, qui a rendu un avis favorable au maintien des redressements le 16 septembre 2025. Le redressement a été notifié en décembre 2025, pour un montant de 100 millions d'euros, dont 47 millions d'euros ont été mis en recouvrement. Une réclamation contentieuse a été déposée le 8 janvier 2026 auprès de la DVNI afin de contester ce redressement et une garantie bancaire a été émise le 2 février 2026 à la suite d'une demande de sursis de paiement. Le solde a été mis en recouvrement en avril 2026 et une nouvelle garantie bancaire a été émise en mai 2026, à la suite d'une demande de sursis de paiement.

14.3 Equans

14.3.1 Royaume-Uni – Centrale biomasse Belfast

Le 3 novembre 2015, Bouygues E&S Contracting UK Limited (« BYES Contracting ») et Full Circle Generation Ltd (le « Client ») ont conclu (i) un contrat de conception-construction (le « CCC ») et (ii) un contrat d'exploitation-maintenance (le « CEM ») pour réaliser une centrale biomasse (Energy from Waste) dans le port de Belfast.

La centrale a été réceptionnée le 26 mars 2020. Le Client ayant considéré que les tests de performance réalisés à compter de cette date n'ont pas été concluants, il a procédé à la résiliation du CCC pour faute le 5 juillet 2021, et à la résiliation du CEM pour faute le 6 juillet 2021. BYES Contracting conteste le droit à résiliation du Client.

Le 28 mars 2022, le Client a initié une procédure d'arbitrage en vue de se voir indemniser des dommages résultant de la non-atteinte des performances de la centrale. Le client a révisé à la baisse en avril 2025 le montant de sa réclamation à 236 millions de livres sterling (contre 376 millions de livres sterling précédemment), dont 203 millions de livres sterling au titre du contrat de construction et 33 millions de livres sterling au titre du contrat d'exploitation-maintenance. BYES Contracting réclame 14 millions de livres sterling à titre de demande reconventionnelle. Les audiences relatives au fond du litige se sont tenues au

deuxième trimestre 2026, une décision devrait intervenir au dernier trimestre de l'année. Les audiences sur le quantum devraient se tenir au deuxième trimestre 2027.

14.4 Bouygues Telecom

14.4.1 Contentieux terminaux mobiles

En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que des offres anciennes de Bouygues Telecom associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. Le 9 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a condamné Bouygues Telecom à payer à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros de dommages et intérêts, et indiqué que l'exécution provisoire du jugement était de droit. Free Mobile a pris la décision de procéder à l'exécution forcée de la condamnation. En conséquence, le 16 mai 2023, Bouygues Telecom a versé à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros majorée des intérêts légaux, soit 310 millions d'euros. Bouygues Telecom conteste le jugement du tribunal de commerce de Paris et a interjeté appel le 9 février 2023. Le 2 août 2023, Free Mobile a également interjeté appel de ce jugement et a porté sa demande à 742 millions d'euros à titre de dommages-intérêts. En octobre 2025, Free Mobile a réévalué sa demande à un montant compris entre 805 millions d'euros et 1 440 millions d'euros. L'audience des plaidoiries devant la cour d'appel de Paris s'est tenue en avril 2026.

14.4.2 Accès à la boucle locale cuivre

En avril 2021, Bouygues Telecom a assigné la société Orange devant le tribunal de commerce de Paris pour obtenir réparation de son préjudice, évalué à 84 millions d'euros, résultant des manquements d'Orange à ses obligations essentielles d'accès à la boucle locale en cuivre pendant la période 2016-2020, pour lesquels l'Arcep l'avait mise en demeure dans sa décision n° 2018-1596 RDP. Par un jugement du 26 juin 2024, le tribunal de commerce de Paris a considéré qu'Orange avait commis une faute, mais que le préjudice de Bouygues Telecom avait été réparé par le versement de pénalités contractuelles, ce que Bouygues Telecom conteste. Bouygues Telecom a interjeté appel de ce jugement le 7 août 2024 et évalue désormais son préjudice à 88 millions d'euros.

En mars 2026, Bouygues Telecom a assigné Orange devant le tribunal des affaires économiques de Paris pour pratiques discriminatoires en relation avec la qualité du réseau cuivre sur la période postérieure à 2020. À date, Bouygues Telecom évalue son préjudice à 50 millions d'euros.

14.4.3 Action de groupe

Le 31 août 2026, l'association Familles Rurales a introduit une action de groupe contre Bouygues Telecom devant le tribunal judiciaire de Paris, portant sur des manquements allégués à certaines obligations d'information concernant certaines offres Bbox. À ce stade, le préjudice total qui pourrait être réclamé n'est pas précisé.

14.4.4 Litige brevets

Bouygues Telecom a été assignée par un tiers en contrefaçon au titre de trois brevets. Les demandes s'élèvent au total à 60 millions d'euros. Par un arrêt en date du 3 juin 2026, la cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par le tiers contre l'arrêt de la cour d'appel de Paris favorable à Bouygues Telecom sur le premier brevet ; ce contentieux est clos. Une autre décision rendue en appel est favorable à Bouygues Telecom sur le deuxième brevet ; le tiers ayant formé un pourvoi, ce litige est pendant devant la cour de cassation. L'Office européen des brevets a révoqué le troisième brevet et le demandeur s'est désisté de son action devant le tribunal judiciaire ; ce dernier contentieux a été clôturé au premier semestre 2025, sans impact sur les états financiers consolidés de l'exercice.

14.5 TF1

14.5.1 France – Assignation de TF1 par Canal+

Le 29 mars 2024, Groupe Canal+ et la Société d'Edition Canal Plus ont assigné la société TF1 et sa filiale e-TF1 devant le tribunal judiciaire de Paris, dans le cadre de l'exploitation de la marque TF1+ liée au lancement de la nouvelle plateforme de streaming. Ils demandent à être indemnisés à titre principal, à hauteur d'un montant total de 49 millions d'euros, en invoquant respectivement (i) la contrefaçon des marques « + » détenues par Groupe Canal+ et l'atteinte à la marque française de renommée « + », et (ii) des actes de concurrence déloyale. Groupe Canal+ réclame à titre subsidiaire un montant de 20 millions d'euros, en invoquant des actes de parasitisme. TF1 conteste ces demandes.

14.6 Bouygues SA

14.6.1 Autorité des marchés financiers

Le 3 juin 2026, Bouygues SA a reçu de l'Autorité des marchés financiers une notification de grief. Cette notification est consécutive à une enquête ouverte par l'AMF en 2021 sur l'information financière de la société Alstom et le marché du titre Alstom. Selon cette notification, Bouygues SA aurait détenu une information privilégiée relative au titre Alstom lorsqu'elle a cédé des titres Alstom le 1er juin 2021. Bouygues, assisté de ses conseils, conteste ce grief.

Note 15 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2025, les actifs et passifs détenus en vue de la vente représentaient un actif net de 80 millions d'euros. Ils concernaient Equans Infra & Mobility BV (activité EV charging) dont la cession a été réalisée au premier semestre 2026 pour 130 millions d'euros (cf. note 1.1 de l'annexe).